

Entente DEP – DEC

DEP - 5288 Horticulture et jardinerie

DEC - 153.C0 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale

Dernière mise à jour : avril 2012

CANDIDATES ET CANDIDATS RECHERCHÉS

Le Collège Montmorency peut vous reconnaître 570 heures et plus¹ sur 2 640 heures de formation si vous détenez un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Horticulture et jardinerie de n'importe quelle commission scolaire, francophone ou anglophone, du Québec. Votre profil de formation professionnelle fait de vous un candidat recherché au collégial. En poursuivant avec ce diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, vous pourrez accéder à d'autres types d'emplois, à plus de fonctions de travail, à de nouvelles responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LA PASSERELLE DEP-DEC

- Avoir réussi tous les cours donnant droit au diplôme d'études professionnelles en Horticulture et jardinerie (DEP 5288) ainsi que les matières suivantes :
 - langue d'enseignement de 5^e secondaire
 - langue seconde de 5^e secondaire
 - mathématiques de 4^e secondaire
- Aucun préalable²

HEURES DE FORMATION CRÉDITÉES

NUMÉROS DE COURS	TITRES	HEURES CRÉDITÉES
153 103 MO	S'initier au domaine horticole	45
153 115 MO	Caractériser les végétaux herbacés	75
153 124 MO	Planter des végétaux I	60

¹ L'étudiant qui ferait quelques heures de formation manquantes pourrait se faire reconnaître plus d'heures que celles qui sont indiquées sur cette fiche.

² DEP obtenu avant 2010, vous devez avoir réussi le préalable en mathématiques 514 (068-514) ou 426 (068-426)

153 134 MO	Caractériser des sols, des amendements et des substrats	60
153 ESE 04	Utiliser adéquatement les produits phytosanitaires	60
153 305 MO	Caractériser les végétaux ligneux	75
153 314 MO	Entretenir des végétaux I	60
153 ESN 05	Utiliser diverses techniques de multiplication des végétaux	75
153 304 MO	S'initier à la conception en aménagement paysager	60
Total des heures créditées :		570

Note : L'élève qui réussit (60 %) l'examen théorique et des évaluations des laboratoires portant sur les quinze heures d'écologie manquante du cours (101 C05 M0) *Connaître la botanique* se voit reconnaître 75 heures de plus.

DURÉE DE L'ENTENTE

Entrée en vigueur : décembre 2008

Note importante concernant les ententes négociées avec les différentes institutions : secondaires ou universitaires

Les ententes ou passerelles peuvent faire l'objet de révision. La mise à jour des programmes (secondaire, collégial ou universitaire), la modification des critères d'admission ou de la cote R peuvent changer le nombre d'heures de formation créditées au moment de votre admission. Selon les changements apportés lors de la révision, les heures créditées peuvent être soit revues à la hausse, à la baisse ou annulées. Nous vous conseillons fortement de consulter la mise à jour annuelle de ces ententes (sur notre site Internet ou celui de l'université visée) jusqu'à votre admission ou de rencontrer votre conseiller d'orientation pour planifier votre parcours.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour consulter la description du programme et la grille des cours :

www.cmontmorency.qc.ca/horti

Pour de l'information sur votre cheminement scolaire :
le conseiller en orientation de votre institution

Pour de l'information sur cette passerelle DEP-DEC :

Linda Berthiaume, conseillère en communication, arrimage secondaire/collégial

Direction des affaires corporatives et des communications

450 975-6100, poste 6309

info.programmes@cmontmorency.qc.ca